

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 JANVIER 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 11

Date de convocation : 20/01/2022

Date d'affichage : 07/02/2022

**Présents :** MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, LIEVIN Daniel, PETITJEAN Cyril, DAUVERGNE Eliane, SEGON Astrid, FORAS Annie, MENOILLARD Aline, GAUDILLAT Bruno, JOUFFROY Brigitte.

**Absents excusés :** M. BRUGEROLLES DE FRAISSINETTE Erwan donne procuration à M. BRETIN Christian  
M. RIVATTON Xavier arrive à 21h15 mais en attendant donne procuration à M. LIEVIN Daniel  
M. ROUX Philippe donne procuration à COLONAZET Nathalie.  
M. LAZZARONI Anthony donne procuration à Mme DAUVERGNE Eliane.

**Secrétaire :** Mme MENOILLARD Aline.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

- Délibération bail crèmerie.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention accepte le rajout ci-dessus à l'ordre du jour.

**1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 décembre 2021 :**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 16 décembre 2021 a été approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.

**2/ Délibération portant sur le choix de la banque à retenir pour nos emprunts liés à nos investissements 2022-2025 :**

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Préalablement aux propositions des banques en faveur de nos besoins de financements Monsieur le Maire présente aux élus les investissements prévisionnels qui devront se mettre en œuvre sur la période allant de 2022 à 2025.

Ceux-ci permettront ainsi de déterminer précisément nos besoins de financements. Ces investissements portent sur le budget principal et sur le budget annexe de l'eau.

**Budget communal 2022 - 2025**

Objets	Budget TTC	% subventions	Subventions remboursables sur budget HT	FCTVA 15% remboursable	Total remboursable
Gymnase	144 000 €	50 %	60 000 €	18 000 €	78 000 €
Entrée Nord	408 000 €	40 %	130 000 €	51 000 €	181 000 €
Crèmerie	84 000 €	25 %	20 000 €	Néant	20 000 €
Notre Dame du Chêne	144 000 €	30 %	36 000 €	18 000 €	54 000 €
Résidence Les Vignes	144 000 €	50 %	60 000 €	18 000 €	78 000 €
Local Médical	180 000 €	50 %	90 000 €	Pas de remboursement TVA sur local loué	90 000 €
Esplanade Salle des Frères	182 000 €	50 %	90 000 €	Pas de remboursement TVA sur local loué	90 000 €
----	<b>1 286 000 €</b>	----	486 000 €	105 000 €	591 000 €



Budget annexe eau 2022-2025

Objet	Budget TTC	% de subvention	Subventions remboursables sur budget HT	FCTVA 15 % remboursable	Total remboursable
Suppression branchements plomb	230 000 €	50 %	95 000 €	28 000 €	123 000 €

Les tableaux ci-dessus permettent ainsi de déterminer les besoins en financement de notre commune pour assurer les travaux sur le budget communal et aussi sur celui de l'eau.

Les éléments financiers de ces tableaux mettent en lumière les besoins maximums en matière d'emprunts.

L'auto-financement ici n'est pas pris en compte. Nous considérons que ces projets font recours en totalité à l'emprunt.

L'extrême faiblesse des taux actuellement constatés sur les marchés financiers incite à devoir emprunter aujourd'hui.

Effectivement avec la reprise de l'inflation nous allons assister en toute vraisemblance à une augmentation des taux à court et à moyen terme.

De surcroît la bonne situation financière de notre collectivité pousse les banques consultées à souhaiter prêter à notre commune. Effectivement après analyse des données financières de notre collectivité les trois banques consultées que sont la Banque Populaire, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole désirent financer tous nos projets.

L'exploitation des tableaux ci-dessus permet d'exprimer nos besoins en matière de prêts :

**Budget principal :** Prêt Moyen Terme amortissable : 700 000 € sur 20 ans  
Prêt Court Terme en attente de percevoir les subventions et la TVA : 600 000 € sur 36 mois

**Budget annexe eau :** Prêt Moyen Terme 100 000 € sur 25 ans  
Prêt Court Terme en attente de percevoir les subventions et la TVA : 120 000 € sur 36 mois

Après un comparatif des offres de prêts émanant des trois établissements bancaires Banque Populaire, Crédit Mutuel et Crédit Agricole, la Banque Populaire affiche les meilleures propositions sur tous les critères de détermination.

Ils se synthétisent de la façon suivante :

**Budget principal (M57) :**

Prêt Moyen Terme  
Montant : 700 000 €  
Durée : 20 ans  
Taux : 0,69 % fixe  
Échéances : trimestrielles (9 375,16 €)

Frais de dossier : 500 €

Prêt Court Terme  
Montant : 600 000 €  
Durée : 36 mois  
Taux : 0,35 % fixe  
Échéances : Intérêts payés chaque trimestre  
Frais de dossier : 0 €

**- Budget annexe eau (M49) :**

Prêt Moyen Terme  
Montant : 100 000 €  
Durée : 25 ans  
Taux : 0,74 % fixe  
Échéances : trimestrielles (1 096,27 €)

Frais de dossier : 50 €

Prêt Court Terme  
Montant : 120 000 €  
Durée : 36 mois  
Taux : 0,35 % fixe  
Échéances : Intérêts payés chaque trimestre  
Frais de dossier : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré décide à 14 voix pour et 1 voix contre de contracter auprès de la BANQUE POPULAIRE FRANCHE-COMTE des emprunts dont les caractéristiques sont ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### 3/ Délibération pour la mise en place d'un nouveau bail en faveur de Défi Concept :

*Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.*

L'entreprise Défi Concept située 29, Rue de Bresse à pour gérants Monsieur et Madame Zubric Jean-Michel qui détenaient jusqu'alors un bail précaire, lequel est aujourd'hui échu depuis le 31 juillet 2020.

Néanmoins le loyer mensuel que nous facturons à Défi Concept s'établit à hauteur de 1 116,70 €.

Aujourd'hui, nous souhaitons établir un bail commercial de type 3-6-9 dont la date de départ sera rétroactivement le 1<sup>er</sup> août 2020.

Particularité :

Dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment au profit des Ambulances du Revermont qui vont se mettre en œuvre tout prochainement sur l'esplanade à proximité immédiate des Sapeurs-Pompiers, il conviendra d'affecter à destination de ces derniers un parking privatif destiné essentiellement à stationner les véhicules personnels des Pompiers.

Pour ce faire, nous affecterons une partie d'un espace situé à l'arrière du bâtiment Défi Concept aux Sapeurs Pompiers.

Cette réduction d'espace faite à l'entreprise Défi Concept nous conduit à opérer une réduction du loyer mensuel afin que celui-ci s'établisse à 1 000€.

Cette baisse de loyer débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents** pour l'élaboration d'un nouveau bail par l'intermédiaire de Maître Grenier, notaire à Cousance.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### 4/ Délibération sur la désaffiliation de la Communauté d'agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

*Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.*

Le Centre de Gestion du Jura (CDG39) a été informé par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les effectifs de la CAGD dépasseront le seuil d'affiliation obligatoire au CDG39 (350 agents) et sollicite la désaffiliation de la CAGD du CDG39.

Le CDG39 est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département.

Fondé sur un principe coopératif de solidarité, mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au CDG39 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Conformément à la loi la demande de la CAGD est portée à l'ensemble des collectivités et d'établissements publics affiliés au Centre de Gestion.

Un droit d'opposition à cette demande de désaffiliation est conféré aux collectivités et établissements publics affiliés par les dispositions du quatrième alinéa de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au terme desquelles « il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou pour les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés »

Ce droit d'opposition doit être mis en œuvre dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la présente information.

Il est demandé à chaque assemblée délibérante de se prononcer sur la demande de la CAGD avant le 3 février 2022.

Le Maire demande :

- De ne pas s'opposer à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents** accepte la désaffiliation de la Communauté d'agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.



## 5/ Présentation du rapport annuel du SYDOM :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

### Le budget du SYDOM du Jura pour 2020

#### Le fonctionnement

Dépenses : 17 283 455 €

Soit une diminution de – 8,98 % par rapport à 2019.

La part du traitement représente 54 % des dépenses.

Recettes : 18 070 862 €

Soit une diminution de – 7,01% par rapport à 2019.

Les cotisations des adhérents représentent 46,5 % des recettes.

#### Les investissements

Dépenses : 8 175 106 €

Soit une augmentation de 157,56 % par rapport à 2019.

Dont 10 % représentant le capital des emprunts.

Recettes : 8 781 303 € (subventions, auto financement, FCTVA, amortissements)

Soit une augmentation de 91 % par rapport à 2019.

Cette présentation constitue une information qui est par conséquent non délibérante.

**Arrivée de M. Rivatton Xavier à 21h15.**

## 6/ Délibération bail crèmerie

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Madame Floriane Desmaris gérante de la Fromagerie / Crèmerie Colignoise à Coligny s'est portée candidate pour assurer la gestion de l'ancienne fromagerie de Madame Gavand située au 69, Grande Rue à Cousance.

Notre commune est propriétaire de l'immeuble depuis l'été 2021 qui a été acquis pour 52 482 € frais d'honoraires compris auprès de Madame Gavand et qui nous procure aujourd'hui un loyer de 420 €, pour le logement situé à l'étage.

Quant à l'espace commercial situé au rez de chaussée, celui-ci nécessite des travaux assez conséquents afin de pouvoir offrir à la future gérante un magasin « clé en main », avec notamment une chambre froide, deux banques réfrigérées, un espace plonge / lave-mains, ainsi qu'un système de climatisation chauffage réversible.

Le budget global de cet aménagement se situe aujourd'hui à hauteur de 60 000 € HT selon les devis établis par les Artisans du Revermont.

La part qui peut être aidée à travers les subventions DETR et DST repose sur une assiette subventionnable de 45 000 € HT et qui correspond à la partie structurelle du commerce : hors matériel d'exploitation.

Nous avons délibéré en ce sens lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

Madame Floriane Desmaris bénéficie aujourd'hui de l'ensemble de ses prêts accordés par sa banque et bénéficie de plus d'un financement obtenu auprès d'Initiative Jura.

Son Kbis et les statuts sont aujourd'hui en cours de confection par l'intermédiaire de son comptable et ils seront transmis tout prochainement auprès de l'étude Notariale de Maître Philippe Grenier à Cousance.

C'est Marie Desplanches Notaire auprès de ladite étude qui est en charge de la rédaction du bail commercial entre notre Commune et Madame Desmaris.

Le loyer mensuel que nous facturerons à Madame Desmaris sera de 600 € HT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Dès la signature du bail commercial, les travaux pourront ainsi se mettre en œuvre.

Selon les Artisans du Revermont ils devraient se terminer fin mai début juin.

Nous souhaitons aujourd'hui signer le bail commercial sous acte authentique auprès de l'étude de Maître Grenier.

Les frais d'honoraires seront à la charge de Madame Floriane Desmaris.

**Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention** accepte d'établir un bail de location par l'intermédiaire de Maître Grenier selon les caractéristiques ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## 7/ Divers et dernières minutes :

### - **Résidences les Vignes :**

Xavier Rivatton, Vice-Président du SICTOM secteur Beaufort – Saint-Amour informe les élus avec regret que les Résidences des Vignes ne seront pas équipées de containers semi-enterrés comme l'architecte, La Maison pour Tous et notre Commune l'avions souhaité.

Par ailleurs ces résidences rencontrent une réelle attractivité auprès des primo accédants, précise le Maire. C'est ainsi que 6 lots ont déjà fait l'objet d'une option d'achat.

### - **Fleurissement :**

Les projets de fleurissement pour cette année 2022 sont en cours de préparation. Nathalie Colonozet animera la première commission de fleurissement de l'année le 29 janvier. L'objectif qui est le nôtre est l'obtention de la deuxième fleur. Celle-ci est d'ailleurs proposée par le Conseil Départemental.

### - **Entrée Nord :**

Les travaux vont débiter imminemment. Leur durée programmée est de quatre mois environ.

### - **Vaccination :**

Eliane Dauvergne a fait un point sur la vaccination qui s'est déroulée à Cousance sur 8 mois.

Ce sont plus de 6 000 vaccins qui ont été injectés. Notre centre de vaccination cousançois a été reconnu pour son efficacité par les autorités de l'ARS et de la Préfecture, tout comme par les candidats à la vaccination.

### - **Journée Citoyenne :**

Si la situation sanitaire continue à s'améliorer, la Journée Citoyenne se déroulera cette année le samedi 21 Mai.

Séance levée à 21 h 45  
Le Maire - Christian BRETIN

